

DEPARTEMENT du GARD

REGISTRE des DELIBERATIONS

NOMBRE des MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	en Exercice	Qui ont pris part au vote
15	15	13

SEANCE du jeudi 08 juin 2023**DELIBERATION n°DE_071_2023****DU
CONSEIL MUNICIPAL de MOUSSAC**DATE de
CONVOCAION
02 juin 2023DATE d’AFFICHAGE
02 juin 2023

Le huit juin deux mille vingt-trois à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Moussac s’est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de : **Monsieur Frédéric SALLE-LAGARDE, en qualité de Maire.**

Présents : Monsieur SALLE-LAGARDE Frédéric, Monsieur MEJEAN Max, Madame JALABERT Valérie, Monsieur PLATON Frédéric, Madame GOURIOU Sylvie, Madame TABARIES Geneviève, Madame MONNIER Dolorès, Monsieur ROMIEUX Didier, Madame BAZIN Ingrid, Monsieur MARTIN Olivier, Madame SAURIN-KRAMP Christine

Absents : Monsieur DELEUZE Nicolas, Madame QUERE Cécile

Absents avant donné procuration : Madame IMBERT Michèle par Madame MONNIER Dolorès, Monsieur ROUVEYROLLES Adrien par Monsieur PLATON Frédéric

Il a été procédé, conformément à l’article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d’un secrétaire pris au sein du Conseil, Monsieur MEJEAN Max a été désigné pour remplir ces fonctions.

**OBJET de la
DELIBERATION****Tableau de classement des voiries communales : dénomination de 16 nouvelles voies**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération n° DE 045-2023 d'affectation des voies communales dans le domaine publique,

Considérant la réunion de travail du 25 mai dernier où de nouvelles voies pourraient être dénommées sous accord du conseil municipal,

Le Maire propose de créer 16 nouvelles voies,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

Article 1 : est favorable à la dénomination de 16 nouvelles voies

Article 2 : adopte les dénominations des rues suivantes :

- CHEMIN CAMP FAJON NORD
- CHEMIN CAMP FAJON SUD
- CHEMIN CAMP FERRIER

PREFECTURE DE NIMES

Date de reception de l'AR: 16/06/2023

030-213001845-DE_071_2023-DE

- CHEMIN CANTEGRIL
- CHEMIN DE BAGNIERE
- CHEMIN DE LA BUTTE AUX CHENES
- CHEMIN DES JARDINS
- CHEMIN DU CANAL
- CHEMIN DU GARDON
- CHEMIN DU POINTU
- CHEMIN DU RELEVAGE
- CHEMIN FONT FEDON
- CHEMIN NOUGIERET
- CHEMIN OLIVETTE D'OGIER
- CHEMIN SAUZE DE BARRE
- CHEMIN SOUS LES MATTES

Article 3 : charge Monsieur le maire de communiquer cette information notamment au service du SIIG.

Vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire


Frédéric SALLE-L'AGARDE